

Auch, le 23/06/2017

Direction
Départementale des
Territoires

Service de l'Eau et des
Risques
Unité Ressources en
Eau et Milieu Aquatique

Nos réf : L-32-290-0033 / 32-2016-00468
Affaire suivie par : Philippe BARRIEU Camille DIOME
philippe.barrieu@gers.gouv.fr / camille.diome@gers.gouv.fr
Tél : 05 62 61 53 57 / 53.33 – Fax : 05 62 61 53 78

Monsieur,

Par courrier du 23 février 2017, je vous ai adressé le projet d'arrêté préfectoral portant reconnaissance au titre de l'antériorité et prescriptions complémentaires à déclaration relatives au plan d'eau, identifié L-32-290-0033, situé au lieu-dit « à Cachiquet » sur la commune de Montréal.

Compte tenu que vous n'avez pas émis d'observation dans le délai imparti, vous voudrez bien trouver l'arrêté correspondant.

Copie de l'arrêté est également adressée à la mairie de la commune de MONTRÉAL pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information et mise à la disposition du public sur le site internet départemental des services de l'État du département du Gers durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an.

Le Service de l'Eau et des Risques se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental des Territoires,
Le Responsable du Service Eau et Risques Adjoint,



Guillaume POINCHEVAL

Monsieur BEZERRA Gérard
41 Rue Aurensan
32250 MONTRÉAL